Je vais très brièvement reprendre les propos du député d'Algoma (M. Foster) pour signaler à la Chambre que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province d'Ontario a accompli un travail exceptionnel dans la partie septentrionale de la province. La Commission a été extraordinaire. Ses membres ont écouté les instances avec bienveillance et compréhension. Je me contenterai de citer un exemple pour ne pas ennuyer les députés. Certaines des propositions contenues dans son premier rapport ont été jugées inacceptables par mes électeurs parce qu'elles allaient sérieusement à l'encontre de certains principes relatifs aux intérêts communs des diverses localités. Moi-même et certains représentants des localités en cause avons présenté des instances à ce sujet à Sudbury. La Commission a réagi de façon positive à nos revendications et toutes les recommandations ont été retenues parce qu'elles étaient acceptables et tenaient compte d'un principe fondamental que nous devons tous reconnaître dans le nord de l'Ontario, soit que nous devons être prêts à faire certains compromis si nous voulons continuer d'être aussi bien représentés que nous le sommes maintenant.

C'est ce qui m'a tellement déplu dans le discours de l'honorable représentante de Nickel Belt. Nous n'essayons pas de prétendre qu'on s'est attaqué à une circonscription en particulier. Nous ne voulons pas dire qu'une circonscription choisie au hasard a été lésée de quelque façon. Il ne s'agit pas non plus de protéger farouchement le statu quo de sa propre petite circonscription. Nous disons seulement que cette région mérite d'être bien représentée au Parlement du Canada. A mon avis, c'est beaucoup plus important que de savoir si une localité située dans un coin d'une circonscription du nord de l'Ontario passera maintenant à une autre circonscription. La question qui nous intéresse est plus vaste, et c'est pour cela que j'ai pris la parole aujourd'hui.

J'ai dit que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales avait été conciliante à Sudbury, mais certains des protestaires se sont exprimés ainsi à cet endroit: «Ne touchez pas à ma circonscription, n'y changez rien du tout, car j'y suis très attaché; c'est à moi, elle m'appartient et laissez-là telle quelle.» Je trouve de telles instances repréhensibles. J'ai entendu la même rengaine encore aujourd'hui et je trouve cela inacceptable. A la fin de l'audience à Sudbury, j'ai dit aux commissaires: «Si vous faisiez comme on vous l'a demandé aujourd'hui et que vous ne touchiez pas à une circonscription qui compte pas mal plus d'habitants que d'autres, le nord de l'Ontario perdrait encore une circonscription.» Tous les commissaires ont fait signe que oui pour montrer qu'ils savaient bien que c'est exactement ce qui se passerait.

L'actuelle Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario n'a rien à voir avec celle qui a établi les limites en vigueur en 1979. C'est une commission formée de gens éclairés, qui a fait un excellent travail. Celle de 1979 a fait preuve d'étroitesse d'esprit et a causé de sérieux torts au

Révision des limites des circonscriptions électorales—Loi nord de l'Ontario. Nous subissons toujours les conséquences de cette décision parfaitement inutile.

Le moment est sans doute bien choisi pour rendre hommage au regretté R. K. Andras qui a pris très à cœur les intérêts du nord de l'Ontario. Quand la Commission de délimitation a pris cette décision malheureuse, je me souviens que l'honorable R. K. Andras avait présenté, ici même, un projet de loi qui aurait permis au nord de l'Ontario de conserver le même nombre de sièges. Ce n'est qu'à la toute fin du débat, faute de temps et faute d'avoir obtenu le consentement unanime de la Chambre, que nous avons échoué. Néanmoins, je tiens à rendre hommage à un homme qui, non seulement a su représenter de façon exceptionnelle sa propre circonscription, mais qui s'est acquitté de ses responsabilités régionales avec beaucoup de sincérité et un dynamisme rare. Nous regrettons beaucoup l'honorable Bob Andras, du nord de l'Ontario.

Je termine en disant simplement que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario a fait du bon travail. Si elle a écouté attentivement le député de Nickel Belt et qu'elle puisse apporter quelques légers changements pour satisfaire à ses exigences, je suis bien d'accord. Néanmoins, s'il faut pour cela enlever encore un siège au nord de l'Ontario, je dis alors aux commissaires: «Rejetez tout de suite la demande du député de Nickel Belt».

Le président suppléant (M. Blaker): A-t-on des questions ou des observations?

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, lorsque je suis entré à la Chambre des communes en 1965, je représentais une petite circonscription bien compacte de 55,000 milles carrés. Dans le cadre de la réforme de la carte électorale qui a eu lieu en 1969, elle est passée à 75,000 milles carrés, la Commission retranchant cependant par la même occasion le cœur de la circonscription, ce qui m'obligeait, pour parcourir toute ma circonscription du nord au sud, à traverser la circonscription de Thunder Bay alors représentée par le député de Cochrane-Supérieur. Par la suite, ma circonscription est passée à 155,000 milles carrés et, on propose maintenant de la réduire à 150,000 milles carrés.

Le territoire de ma circonscription a donc été élargi considérablement. Cela comporte un problème: ma circonscription n'a pas de point central. Elle est formée de petites localités dispersés et il n'y a aucun endroit d'où l'on peut attirer le gros de la population.

Nous avons permis que cette circonscription prenne autant d'expansion en 20 ans, car le nord de l'Ontario a ainsi pu conserver plus de sièges qu'il n'en aurait peut-être eu selon une autre répartition. Un problème se pose, cependant: notre population suffit à peine pour justifier 11 sièges. De plus, elle tend à être concentrée dans certaines régions, de vastes zones ne comptant que très peu d'habitants.